

## Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

NEW Fiche projet 4.1.3 première priorité

## Données biométriques dans les grandes bases de données informatiques sur les frontières, l'immigration et l'asile – risques d'atteinte aux droits fondamentaux

### Description

Le projet analysera les implications pour les droits fondamentaux de la collecte, du stockage et de l'utilisation de données biométriques à des fins d'immigration, de traitement des visas d'asile et de contrôle aux frontières. On a observé ces dernières années une tendance à l'utilisation accrue de données biométriques dans le cadre de la gestion des identités. Cette tendance devrait se poursuivre.

L'UE a créé quatre grandes bases de données pour la gestion des frontières ainsi que des questions d'immigration et d'asile. Trois de ces bases de données (le système d'information Schengen, le système d'information sur les visas et Eurodac) contiennent (ou contiendront) des données biométriques, ce qui n'est pas le cas du système d'information douanier, qui se concentre essentiellement sur les marchandises et les moyens de transport. Ainsi, pour ce qui concerne le système d'information sur les visas (VIS), les gardes-frontières seront en mesure de comparer les données biométriques contenues dans la base de données VIS avec les empreintes digitales relevées aux points d'entrée et de sortie. Le système d'information sur les visas contient des données sur les demandes recevables de visa de courte durée. Il est devenu opérationnel en Afrique du Nord le 11 octobre 2011 et sera déployé progressivement, région par région, jusqu'à ce que tous les consulats du monde soient reliés.

En outre, les propositions relatives au paquet « Frontières intelligentes », présentées par la Commission le 28 février 2013, proposent de collecter les données biométriques et d'utiliser les nouvelles technologies pour identifier les cas de dépassement de la durée de séjour autorisée et simplifier le passage des frontières internationales tant pour les citoyens de l'UE que pour les ressortissants de pays tiers. Le paquet « Frontières intelligentes » prévoit la création d'un programme d'enregistrement des voyageurs pour les voyageurs de bonne foi et l'introduction d'un système d'entrée/sortie afin de renforcer la sécurité de l'UE.

L'Agence européenne nouvellement établie pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) assurera la gestion de ces systèmes au niveau central de l'UE. Il est donc important que ces différents outils reposent sur des valeurs communes, comme l'État de droit et le respect des droits fondamentaux, telles qu'elles sont établies par la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

### Objectifs

Le projet analysera les effets sur les droits fondamentaux de la collecte et du stockage des données biométriques ainsi que de leur utilisation par différentes autorités à des fins d'identification et de vérification. Le partage d'informations avec des tiers et avec des pays tiers sera également intégré à l'analyse.

L'accent sera mis sur des droits spécifiques tels que le respect de la dignité humaine, la non-discrimination, le droit des personnes à être informées de manière adéquate de la finalité et de la procédure de collecte des données, le droit à un recours effectif, les conséquences sur le droit d'asile ou encore les questions relatives au respect de la vie privée et à la protection des données (dans la mesure où elles ne sont pas du ressort du CEPD). Le projet abordera une série d'enjeux qui pourraient avoir une incidence sur les droits fondamentaux. Parmi ceux-ci figure la

qualité des empreintes digitales collectées, laquelle a une incidence sur les taux d'erreur et, pour les outils relatifs aux frontières intelligentes, sur la capacité des personnes à franchir les frontières. Il examinera également les possibilités de faire corriger les données erronées stockées dans les bases de données. Les effets sur les personnes qui demandent une protection seront également étudiés. Le projet examinera encore l'effet positif potentiel sur les droits fondamentaux découlant de l'introduction des données biométriques. Il analysera aussi les conséquences pour les droits fondamentaux de l'externalisation de la collecte des données biométriques à des entreprises privées et les mesures de sauvegarde des droits fondamentaux qui ont déjà été mises en place.

### Produits globaux

Un rapport (2017) mettant en lumière les risques et les avantages potentiels pour les droits fondamentaux liés à la collecte et à la gestion des données biométriques. Diffusion de certains résultats préliminaires avant 2017.

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Avant ce projet, la FRA n'avait entamé aucune étude spécifique sur la biométrie. Le projet s'appuie sur les résultats d'une recherche de la FRA réalisée aux frontières extérieures de l'UE en 2011 et 2012.

### Bénéficiaires et groupes cibles

Les résultats serviront à alimenter le débat sur la proposition « Frontières intelligentes », qui cible les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers. Les résultats du projet seront mis à profit par la CE, le Conseil et le PE, ainsi que par le Conseil de l'Europe. Ils seront particulièrement utiles à eu-LISA et à Frontex.

### Activités prévues en 2014

En 2014, le projet inclut une analyse juridique et politique de fond, qui passe en revue la législation et les décisions pertinentes de l'UE en matière de collecte et de stockage des données biométriques et la manière dont cette législation et ces décisions sont mises en œuvre au niveau national. Il tiendra compte du rapport intermédiaire actualisé du Conseil de l'Europe sur l'utilisation des données biométriques. Après 2014, des entretiens ciblés avec les principaux acteurs concernés dans certains États membres de l'UE seront réalisés et porteront sur les conséquences positives et négatives potentielles de l'utilisation des données biométriques sur le respect des droits fondamentaux. En fonction de l'avancement des propositions sur les frontières intelligentes, un outil d'enquête en ligne pourrait être mis au point pour être éventuellement utilisé en 2015-2016. Le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les institutions et organes de l'UE.

### Résultats escomptés en 2014

Aucun produit n'est prévu pour 2014, étant donné que le projet ne sera lancé qu'à la fin de cette année.

Publications prévues en 2017, avec diffusion de certains résultats préliminaires avant cette date.

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014 :	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
	421 997 €	-	600 000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	OUI		
Année de lancement	2014		

## Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

NEW Fiche projet 4.1.4 première priorité

## Inclusion sociale et participation des migrants à la société

### Description

Les principes d'égalité et de non-discrimination, au même titre que le pluralisme, la tolérance et la cohésion sociale, sont des valeurs fondamentales sur lesquelles l'UE est fondée et qui sont consacrées par la Charte des droits fondamentaux (article 21) et le traité sur l'Union européenne (articles 2 et 3). Les principes de base communs à la politique d'intégration des migrants, convenus en 2004 et complétés ensuite par le programme commun pour l'intégration (2005) et le cadre relatif à l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne (2011) ont servi de cadre aux initiatives politiques dans ce domaine. La stratégie UE 2020 pour une économie intelligente, durable et inclusive fixe des objectifs ambitieux consistant à augmenter les taux d'emploi, réduire les taux d'abandon scolaire et réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes victimes ou susceptibles d'être victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'un des moyens de contribuer à la réalisation de ces objectifs consiste à améliorer l'inclusion sociale par une participation accrue des migrants à la société.

Afin d'évaluer la protection, le respect, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux des migrants, l'agence élaborera des indicateurs pertinents, qui seront progressivement documentés. Cela se fera dans le cadre d'un projet pluriannuel (2014-2017) mené en étroite collaboration avec la Commission européenne et fondé sur le travail réalisé dans le cadre de l'étude pilote d'Eurostat sur des indicateurs communs d'intégration ainsi que sur les travaux récents de la Commission européenne, de l'OCDE et d'autres acteurs en la matière. Les indicateurs existants mesurent les résultats par rapport aux objectifs stratégiques de l'intégration des migrants. Ce projet analysera ces indicateurs afin de les intégrer à un modèle d'indicateur plus large basé sur les droits, élaboré par le HCDC et utilisé par la FRA, qui mesure les progrès par rapport aux normes applicables aux droits de l'homme en distinguant : a) les indicateurs structurels (sur les dispositions législatives et politiques pertinentes reflétant l'engagement envers les normes existantes applicables aux droits de l'homme) ; b) les indicateurs de processus (sur les mesures et actions pertinentes reflétant les efforts spécifiques déployés) et c) les indicateurs de résultats (sur les expériences des titulaires des droits concernant l'effet de ces mesures et les actions sur le terrain).

Le projet mettra à profit l'expérience acquise par l'agence dans l'élaboration de ces indicateurs dans le domaine de l'inclusion des Roms et des droits de l'enfant.

Les données disponibles pour documenter les trois catégories d'indicateurs seront collectées par l'intermédiaire d'une recherche documentaire en 2014-2015 afin de cartographier les dispositions législatives et politiques pertinentes. Elles seront complétées en 2015 et 2016 par la deuxième enquête EU-MIDIS ainsi que par l'analyse des données statistiques pertinentes existant au niveau national et

d'Eurostat. La collecte de données se concentrera sur les questions en rapport avec les droits fondamentaux, notamment l'égalité et la non-discrimination, la participation politique, la participation à la vie associative et d'autres aspects de la cohésion sociale.

### Objectifs

- Élaborer des indicateurs sur l'intégration des migrants fondés sur les droits
- Collecter et analyser les données pertinentes afin de documenter progressivement les indicateurs

### Produits globaux

- Projet d'indicateurs sur l'intégration des migrants
- Collecte et analyse des données

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

- Travaux préparatoires réalisés en 2014

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Conseil de l'Union européenne
- Commission européenne
- Parlement européen
- États membres de l'UE
- Agences de l'UE
- Organisations internationales (OIM, CIDPM) et de la société civile

### Activités prévues en 2014

- Cartographie des séries d'indicateurs existantes et des efforts entrepris
- Développement d'indicateurs structurels, de processus et de résultats basés sur les droits en étroite collaboration avec la Commission européenne et d'autres acteurs importants
- Collecte et analyse de données secondaires dans le cadre d'une recherche documentaire

### Résultats escomptés en 2014

- Collecte et analyse de données
- Consultation des parties prenantes et d'experts

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014 :	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
	465 213 €	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/D		
Année de lancement	2014		

ON-GOING

Fiche projet 4.4.1

première priorité

## Programme pluriannuel sur les Roms

### Objectifs

En réponse à la communication du 5 avril 2011 de la Commission européenne sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms à l'horizon 2020, la FRA a élaboré un programme d'action pluriannuel comportant plusieurs activités. L'objectif de ces activités est, d'une part, de soutenir la Commission européenne dans le cadre de son rapport annuel d'avancement au Parlement et au Conseil et, d'autre part, d'aider les États membres à concevoir des mécanismes de suivi efficaces afin de collecter des données fiables et comparables.

Le premier volet du programme pluriannuel est l'enquête sur les Roms. La première vague, qui couvrait 11 États membres de l'UE, a été menée en 2011 en étroite collaboration avec la Commission européenne, le PNUD et la Banque mondiale. Les résultats ont été publiés en 2012-2013 pour servir de points de référence en vue de mesurer les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms par rapport aux indicateurs clés de la stratégie Europe 2020. La deuxième vague sera mise en œuvre dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS II, qui mesurera les progrès accomplis par rapport aux stratégies nationales d'intégration des Roms.

Le second volet du programme pluriannuel sur les Roms concerne le projet LERI (Local Engagement in participatory action research on Roma Integration – engagement local dans la recherche d'action participative sur l'intégration des Roms), qui a été lancé en 2013. Ce projet porte sur l'élaboration de méthodes et d'outils de suivi et d'évaluation susceptibles d'être utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms au niveau local. Cette recherche placera également les résultats de l'enquête sur les Roms dans leur contexte. Elle revêt une importance particulière pour les États membres et répond à la demande adressée à la FRA par les communications de la Commission européenne d'aider les États membres à développer des méthodes et des outils pour surveiller efficacement l'intégration des Roms.

Le troisième volet du programme pluriannuel sur les Roms prend appui sur les activités antérieures et concerne la coordination du groupe de travail des représentants gouvernementaux, composé d'un groupe pilote de délégués des États membres et de fonctionnaires de la Commission européenne, qui opère en tant que sous-groupe du réseau de la Commission des points de contact nationaux sur l'intégration des Roms. Ce groupe de travail permet d'échanger les expériences sur les manières de mesurer les progrès accomplis en termes d'intégration des Roms en vue d'élaborer une approche commune pour le suivi et l'évaluation des efforts d'intégration des Roms.

### Produits globaux

Enquêtes, analyses, rapports, synthèses, indicateurs, réunions, etc.

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Commission européenne
- Conseil de l'UE
- Autorités et communautés locales
- Parlement européen
- États membres de l'UE
- Organisations de la société civile
- Organisations internationales

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2010, la FRA a lancé une enquête pilote auprès des ménages roms dans 11 États membres de l'UE parallèlement à une enquête commandée par la DG Politique régionale et mise en œuvre par le PNUD et la Banque mondiale. La FRA a également interrogé des représentants de plusieurs autorités locales. Les résultats ont été publiés en 2012-2013 et la recherche a été étendue à d'autres États membres en adaptant la méthodologie de recherche aux caractéristiques de leurs populations roms respectives.

En 2012 et 2013, la FRA a aussi coopéré avec les États membres afin de mettre au point des méthodes de suivi permettant de procéder à une analyse comparative de la situation des Roms en Europe. Elle a mis en place et coordonné un groupe de travail composé de délégués des États membres et de fonctionnaires de la Commission européenne, qui opère en tant que sous-groupe du réseau de la Commission des points de contact nationaux sur l'intégration des Roms. En 2013, le groupe de travail a échangé des expériences sur les méthodologies et les indicateurs de suivi de l'intégration des Roms dans le domaine de l'éducation.

En 2013, l'agence a lancé le projet LERI en menant des études de faisabilité en vue de délimiter les localités spécifiques qui participeront à la phase principale entre 2014 et 2017.

En 2013 également, l'agence a été invitée à participer à la coalition des organisations internationales sur l'intégration des Roms et à son sous-groupe ROMERO, qui traite en particulier des projets internationaux au niveau local. La FRA participe à cet effort de coordination aux côtés du Conseil de l'Europe, de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, de la Banque mondiale, du PNUD et de l'UNICEF.

### Activités prévues en 2014

En 2014, l'agence effectuera les activités de recherche et de mobilisation des parties prenantes suivantes :

- Collecter des données dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS II concernant les Roms dans certains États membres
- Poursuivre la recherche qualitative dans le cadre du projet LERI
- Continuer à travailler avec les États membres à l'élaboration d'indicateurs adéquats et de méthodes de collecte de données appropriées pour surveiller les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms.

### Résultats escomptés en 2014

- Rapports d'avancement sur la recherche qualitative (en interne)
- Rapport d'avancement à la Commission européenne fondé sur les contributions de FRANET
- Rapport d'avancement sur la coopération avec les États membres (en interne)

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014 :	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		373 000 €	-
Budget total de l'année précédente	1 121 000 €	-	-
Pluriannuel	OUI		
Année de lancement	N/D		

\* Le budget est alloué au projet « EU-MIDIS II ».

**NEW** Fiche de projet 4.7.7

première priorité

## Le droit à l'interprétation et à la traduction et le droit à l'information dans le cadre des procédures pénales dans l'UE

### Description

La Commission européenne a demandé à la FRA d'entreprendre une étude afin de fournir un avis fondé sur des données factuelles aux institutions et aux États membres de l'UE sur les droits en matière de procédure pénale. La recherche se concentrera notamment sur les droits à l'interprétation, à la traduction et à l'information dans le cadre des procédures pénales. Le projet recensera les pratiques encourageantes et les possibilités qu'offre le droit de l'UE dans le cadre de la feuille de route sur la procédure pénale.

Le projet porte en particulier sur la directive 2010/64/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales et sur la directive 2012/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales. Ces directives, dont le délai de transposition a expiré en octobre 2013 et en mai 2014, respectivement, contribuent au bon fonctionnement de la coopération judiciaire au sein de l'UE en établissant des normes communes de protection de certains droits procéduraux spécifiques. Ces droits accordent aux suspects ou aux accusés la possibilité de suivre et de participer activement à une procédure judiciaire transnationale, conformément aux normes et garanties internationales existantes, notamment celles relatives au droit à un procès équitable découlant de l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après la « Charte de l'UE ») et de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.

D'ici 2015, les États membres devront avoir transposé les deux directives susvisées dans leur droit national. Le projet donnera un aperçu des pratiques encourageantes en la matière dans les 28 États membres de l'UE. Il sera dûment tenu compte des normes pertinentes de l'UE (y compris la Charte de l'UE) et de celles du Conseil de l'Europe et des Nations Unies.

### Objectifs

- Examiner les pratiques encourageantes et les possibilités relatives à l'application des droits à l'interprétation, à la traduction et à l'information dans le cadre des procédures pénales et les conséquences sur les droits fondamentaux des personnes concernées.
- Recenser les pratiques encourageantes susceptibles d'être utilisées par les institutions et organes de l'UE ainsi que par les États membres.

### Produits globaux

- Discours et documents succincts pour alimenter les discussions stratégiques/conférences pertinentes
- Analyse juridique comparative et rapport de synthèse

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

- Recherche documentaire en interne

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions et organes de l'UE
- États membres
- Professionnels du droit et ONG, y compris les associations et réseaux professionnels pertinents au niveau européen et national

### Activités prévues en 2014

- Recherche documentaire de fond en vue de la collecte des données du projet.
- Collecte et analyse des données confiées au réseau de recherche de la FRA.

### Résultats escomptés en 2014

- Aucun produit prévu en 2014, étant donné que le projet démarre à la fin de l'année.
- Résultats escomptés en 2015-2016, à savoir document(s) succinct(s) sur la base des premiers résultats comparatifs à présenter lors des séminaires/conférences pertinents et élaboration d'un rapport juridique comparatif sur la base des résultats de la recherche.

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>ère</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
<b>Budget total en 2014 :</b>	77 500 €	-	94 300 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	S/O		
Année de lancement	2014		

## Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

**Base juridique :** règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire :** B0-3230

### Projet 4.1.3 : DONNÉES BIOMÉTRIQUES DANS LES GRANDES BASES DE DONNÉES INFORMATIQUES SUR LES FRONTIÈRES, L'IMMIGRATION ET L'ASILE – RISQUES D'ATTEINTE AUX DROITS FONDAMENTAUX

Budget : 421 997 EUR (première priorité)

Ressources humaines allouées : AD 0,4 AST 0 AC 0 END 0

Description de l'action : activités de recherche

Nature des contrats prévus : recherche et collecte de données

Type de contrats : contrat-cadre - FRANET

Type de passation de marché (le cas échéant) :

Nombre de contrats prévus : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 421 997 EUR

Budget : 600 000 EUR (troisième priorité)

Ressources humaines allouées : AD 0,4 AST 0 AC 0 END 0

Description de l'action : activités de recherche

Nature des contrats prévus : recherche et collecte de données

Type de contrats : contrat-cadre - FRANET

Type de passation de marché (le cas échéant) :

Nombre de contrats prévus : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 600 000 EUR

### Projet 4.1.4 : INCLUSION SOCIALE ET PARTICIPATION DES MIGRANTS À LA SOCIÉTÉ

Budget : 465 213 EU (première priorité)

Ressources humaines allouées : AD 0.1 AST \_\_\_ AC \_\_\_ END \_\_\_

Description de l'action : activités de recherche

Nature des contrats prévus : recherche et collecte de données

Type de contrats : contrat-cadre - FRANET

Type de passation de marché (le cas échéant) :

Nombre de contrats prévus : 28 + 2 (rapport international et rapport comparatif)

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 465 213 EUR

## Intégration des Roms

**Base juridique :** règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire :** B0-3340

### Projet 4.4.1 : PROGRAMME PLURIANNUEL SUR LES ROMS

Budget : 373 000 EUR (première priorité)

Ressources humaines allouées : AD 1,1 AST 0,1 AC 1,3 END 0,2

Description de l'action : engagement local dans la recherche d'action participative sur l'intégration des Roms (LERI)

Nature des contrats prévus : enquête

Type de contrats : contrat-cadre

Type de passation de marché (le cas échéant) :

Nombre de contrats prévus : 1-2 indicatif

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 264 000 EUR

Description de l'action : coopération avec les autorités des États membres – groupe de travail sur l'intégration des Roms

Nature des contrats prévus :

Type de contrats : contrat-cadre pour l'organisation des réunions de la FRA

Type de passation de marché (le cas échéant) :

Nombre de contrats prévus : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 29 000 EUR

Description de l'action : collecte de données sur l'intégration des Roms

Nature des contrats prévus : enquête

Type de contrats : contrats-cadres FRANET

Type de passation de marché (le cas échéant) :

Nombre de contrats prévus : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 80 000 EUR

## Accès à la justice

**Base juridique :** règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire :** B0-3620

**Projet 4.7.7 : LE DROIT À L'INTERPRÉTATION ET À LA TRADUCTION ET LE DROIT À L'INFORMATION DANS LE CADRE DES PROCÉDURES PÉNALES DANS L'UE**

Budget : 77 500 EUR (première priorité)

Ressources humaines allouées : AD 0,3 \_\_ AST \_\_ AC \_\_ END \_\_

Description de l'action : activités de recherche

Nature des contrats prévus : rapport thématique succinct

Type de contrats : contrat-cadre – FRANET

Type de passation de marché (le cas échéant) :

Nombre de contrats prévus : 9

États membres retenus : DE, EL, FR, HR, HU, IE, LV, NL, SE – choisis sur la base de leur pertinence pour le projet (les États membres ayant déjà notifié la transposition de une ou des deux directives visées par le projet), critères géographiques et budget disponible

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 77 500 EUR

Budget : 94 300 EUR (troisième priorité)

Ressources humaines allouées : AD 0,3 \_\_ AST \_\_ AC \_\_ END \_\_

Description de l'action : activités de recherche

Nature des contrats prévus : rapport thématique succinct

Type de contrats : contrat-cadre – FRANET

Type de passation de marché (le cas échéant) :

Nombre de contrats prévus : 19 (AT, BE, BG, CZ, CY, DK, EE, ES, FI, IT, LT, LU, MT, PL, PT, RO, SI, SK, UK, voir ci-dessus)

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 94 300 EUR